



HS

LYCÉE POLYVALENT
LIVRY-GARGAN
HENRI SELLIER



GUIDE DE L'ÉLÈVE

2026 – 2027

Lycée Polyvalent Henri Sellier — Livry-Gargan

Proviseure

Mme AOUN

Proviseurs adjoints

Mme BOUAZZA • M. DA COSTA • M. GIRARD

Gestionnaire

Mme PANHALEUX

DDFPT

Mme ENSARGUEIX



CARTE DE LYCÉEN

En début d'année, une carte de lycéen vous est remise. Cette carte est votre **carte d'identité** au sein de l'établissement et également votre carte de cantine.

Vous devez systématiquement présenter votre carte, **côté photo**, à la grille aux assistants d'éducation à chaque entrée dans l'établissement (y compris pour les sorties de courte durée).



En cas d'oubli de votre carte, la présentation d'une photo de celle-ci (sur votre téléphone) est tolérée. Sans carte ni photo, l'accès à l'établissement vous sera refusé (cf. règlement intérieur), même en cas de passage d'un devoir surveillé.



En cas de perte, vous devrez acheter une nouvelle carte de lycéen (5 €) auprès de l'intendance.



HORAIRES

MATIN

Entrée 08h00 – 08h15

M1 08h15 – 09h05

Sonnerie 09h05 – 09h10

M2 09h10 – 10h00

RÉCRÉ 10h00 – 10h15

M3 10h15 – 11h05

Sonnerie 11h05 – 11h10

M4 11h10 – 12h00

Sonnerie 12h00 – 12h05

M5 12h05 – 12h55

Sonnerie 12h55 – 13h00

APRÈS-MIDI

S1 13h00 – 13h50

Sonnerie 13h50 – 13h55

S2 13h55 – 14h45

Sonnerie 13h45 – 14h50

S3 14h50 – 15h40

RÉCRÉ 15h40 – 15h55

S4 15h55 – 16h45

Sonnerie 16h45 – 16h50

S5 16h50 – 17h40

Sonnerie 17h40 – 17h45

S6 17h45 – 18h40



ABSENCE

En cas d'absence, **votre responsable légal** doit prévenir le service Vie Scolaire par un appel téléphonique.

Cet appel téléphonique ne justifie pas votre absence.

À votre retour, votre responsable légal doit impérativement justifier votre absence auprès de la Vie Scolaire par message électronique à l'adresse : **viescolairesellier@gmail.com**

Doivent y figurer : nom, prénom, classe, date de l'absence, motif et document utile (certificat médical, attestation de présence, etc.). En cas de certificat médical, merci de transmettre le document original à la Vie Scolaire dès votre retour.



Le service Vie Scolaire assure le suivi des absences de tous les élèves : en cas d'absences injustifiées répétées, des punitions et sanctions peuvent être appliquées.



DISPENSE DE SPORT

Procédure de dispense de sport

1

Présenter le certificat médical au professeur d'EPS, qui doit le signer.

2

Présenter le certificat à l'infirmière. Elle est la seule habilitée à traiter la dispense et à l'enregistrer sur Pronote.

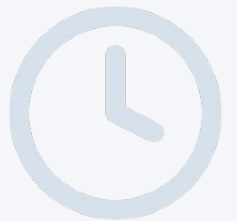


RETARD

Le lycée est doté de deux sonneries entre chaque heure de cours. Dès la première sonnerie, les élèves doivent se rendre devant leur salle. À la deuxième sonnerie, ils sont installés en classe.

En cas de retard en cours (après la deuxième sonnerie), vous ne serez pas accepté en classe.

Ce retard comptera comme une exclusion de cours.



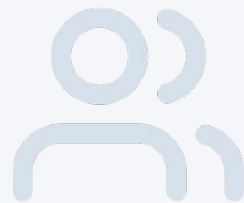


CVL

Le Conseil de Vie Lycéenne est une instance composée d'élèves et de différents personnels de l'établissement, qui a pour but de concourir à l'amélioration des conditions de vie de la communauté scolaire.

Il regroupe 10 élèves, la moitié étant réélue chaque année. Les élections ont lieu à la mi-octobre et tous les élèves peuvent être élus.

La photo des élus est affichée dans le hall après les élections.



FOYER

- Ouverture toujours en présence d'un adulte.
- Mêmes règles que le règlement intérieur, notamment pour le couvre-chef.
- Salles de travail disponibles sur demande auprès du service Vie Scolaire.



En cas de dégradation, le foyer sera fermé pour une durée à déterminer.



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- Le port du couvre-chef est strictement interdit dans les bâtiments (couloirs, salle de classe, cantine, gymnase, foyer), et ce sous toutes ses formes.
- Une tenue correcte est exigée pour pouvoir entrer dans le lycée. C'est un lieu de travail.
- L'utilisation du téléphone portable, déjà interdite durant les cours, est désormais également interdite à l'intérieur des bâtiments A et D. Elle n'est tolérée que dans la cour, au foyer et au réfectoire pendant le temps de la demi-pension. De même, il n'est pas autorisé de charger son téléphone dans les bâtiments.
- Les boissons et la nourriture, celles achetées aux distributeurs automatiques ou à la cafétéria, sont interdites dans les couloirs.
- Il est également interdit de faire entrer de la nourriture provenant de l'extérieur (commandes Uber Eats ou services de livraison similaires) au sein du lycée, cour de récréation comprise.
- Durant les heures de cours, pendant les récréations et sur la pause déjeuner, il est interdit de stationner dans les couloirs.
- En cas d'exclusion de cours, vous devez vous présenter en Vie Scolaire pour rencontrer un CPE.





SERVICE ÉDUCATION

Mme BAAZIZ



2ndes 1-2-3-4-5
2AGORA · 2MRC 1/2
1G1 · 1G2 · 1STMG 1-2-3
1AEPA · 1ASSP1 · 1ASSP2
TG1 · TG2 · TST2S 1-2-3
TAEPA · TASSP1 · TASSP2

M. HACHEM



2ndes 6-7-8-9 / FLE
2ASSP1 · 2ASSP2 · 2AEPA
1G3 · 1G4 · 1G5 · 1ST2S 1-2-3
1AGORA · 1MCV 1-2
TG3 · TG4 · TSTMG 1-2-3
TAGORA · TMCV

Équipe Vie Scolaire

Hanane · Assia · Sarah · Youcef · Sabrina · Ségolène
Enzo · Joyce · Latifa · Arthur · Louise · Mohamed



BONNE ANNÉE SCOLAIRE 2026 – 2027 !

Pour toute question, votre équipe Vie Scolaire et le CPE de votre niveau restent à votre disposition.